

CHARTRE ETHIQUE

Notre démarche est soumise à obligation de moyens ; il nous incombe de mettre en œuvre l'ensemble des moyens convenus contractuellement pour optimiser la réussite de la mission. Le succès final repose sur une relation de confiance et de transparence réciproques entre le stagiaire et le formateur.

Nous nous soumettons à un engagement de confidentialité, de vérité et de transparence et nous nous interdisons d'utiliser les informations que nous recevons à d'autres fins que la réussite de la **mission**.

FORMATION :

Nous nous engageons à établir des relations d'un même niveau de qualité en termes de confiance, de transparence, de confidentialité, avec les stagiaires et qu'avec l'entreprise.

Nous mettons en œuvre des méthodes pédagogiques validées, que nous maîtrisons, que nous actualisons régulièrement et qui présentent des garanties de sérieux, d'efficacité et d'objectivité.

Nous nous obligeons à n'évaluer les stagiaires qu'au regard des compétences et comportements en relation avec les objectifs annoncés de la formation. Nous informons nos stagiaires de la nature des techniques que nous employons. Nos appréciations sont faites en référence à un besoin donné ; elles se limitent à la pertinence des apprentissages à travailler.

Nous exerçons notre profession dans le respect des droits fondamentaux de la personne humaine. Nous sommes, en particulier, respectueux de la vie privée et ne pratiquons aucun principe de discrimination ethnique, sociale, syndicale, sexuelle, politique, religieuse, d'âge ou portant sur le handicap.

Audigny formation se porte fort de ses consultants et collaborateurs pour le respect des obligations de nos règles de déontologie. Chaque membre de l'équipe s'engage et signe une charte de confidentialité et déontologie. Nos formateurs s'engagent à citer ses sources et respecter la propriété intellectuelle. Nos formateurs entretiennent avec les bénéficiaires des actions des relations empreintes de correction, droiture et neutralité. Ils s'interdisent tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à leur position. Chaque membre de l'équipe Audigny formation s'oblige à ne pas outrepasser son rôle et se garder de toute dérive d'ordre psychologique ou à prétention thérapeutique. Il s'interdit tout prosélytisme, approche sectaire et manipulation mentale.

Audigny formation observe la règle de concurrence loyale à l'égard de ses partenaires et confrères.

Nos équipes connaissent et appliquent les lois et règlements, en particulier, le livre IX du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue, et se tiennent au courant de leur évolution. Nos formateurs et les équipes audigny s'engagent à respecter le référentiel qualité national QUALIOPI.

Audigny formation est en règle par rapport à toute obligation légale et fiscale et nous n'accepte aucune rémunération illicite.

RECRUTEMENT

Nous intervenons sur la base d'une proposition écrite puis d'un contrat qui reformule le besoin de l'entreprise, notre seule cliente ; nous définissons le contenu et les modalités de la mission, nécessairement confiée de façon exclusive et nous précisons la méthodologie et les conditions contractuelles.

Nous nous soumettons à un engagement de confidentialité, de vérité et de transparence et nous nous interdisons d'utiliser les informations que nous recevons à d'autres fins que la réussite de la mission.

Nous nous engageons à établir des relations d'un même niveau de qualité en termes de confiance, de transparence, de confidentialité, avec les candidats potentiels ou déclarés, qu'avec l'entreprise.

Chaque annonce publiée ou chaque approche de candidats correspond à une mission réelle.

Nous mettons en œuvre des méthodes validées que nous maîtrisons, que nous actualisons régulièrement et qui présentent des garanties de sérieux, d'efficacité et d'objectivité. Nous privilégions les techniques d'entretien, outil indissociable de l'évaluation.

Nous nous obligeons à n'évaluer les candidats qu'au regard des compétences et comportements en relation avec un poste à pourvoir. Nous informons nos candidats de la nature des techniques que nous employons. Nos appréciations sont faites en référence à un besoin donné ; elles se limitent

à la pertinence des candidatures.

Nous tenons informés nos interlocuteurs, entreprise et candidats, de l'évolution de la mission. Nous communiquons à l'entreprise une restitution orale ou écrite de l'évaluation des candidats retenus. Nous donnons au candidat qui le demande une restitution globale, orale ou écrite, non divergente de cette évaluation des résultats y compris des tests effectués par ce dernier.

Nous exerçons notre profession dans le respect des droits fondamentaux de la personne humaine. Nous sommes, en particulier, respectueux de la vie privée et ne pratiquons aucun principe de discrimination ethnique, sociale, syndicale, sexuelle, politique, religieuse, d'âge ou portant sur le handicap.

Nous aidons le candidat et l'entreprise à parvenir à une compréhension mutuelle des éléments constitutifs de leurs décisions. Nous apportons à l'entreprise et au candidat recruté, pendant la période d'essai, le suivi nécessaire pour assurer l'intégration.

Audigny consulting se porte fort de ses consultants et collaborateurs pour le respect des obligations de nos règles de déontologie.

Audigny consulting ne perçoit aucune rémunération de candidats potentiels ou déclarés mais exclusivement de nos clients ; source unique attestée par notre Direction Comptable et l'Expert-Comptable de notre société.

Audigny consulting observe la règle de concurrence loyale à l'égard de ses partenaires et confrères.